

Tuteur - Maître d'apprentissage (RS : 7445)

La formation « Tuteur - Maître d'apprentissage » **professionnalise l'accompagnement des alternant.e.s dans le secteur sanitaire, social et médico-social**. Face à l'évolution des métiers et des organisations, le tutorat nécessite des compétences pédagogiques spécifiques. Le tuteur doit organiser le parcours, transmettre les pratiques professionnelles, suivre la progression et évaluer les acquis d'accompagné. La formation permet de sécuriser l'intégration et le développement des compétences des futur.e.s professionnel.le.s. Elle contribue à renforcer la qualité des parcours d'alternance et la coopération avec les organismes de formation. Elle participe ainsi à l'attractivité, à la transmission et au renouvellement des compétences dans le secteur

Compétence visée

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

Préparer l'arrivée de l'alternant dans l'établissement sanitaire, social ou médico-social avec l'appui des équipes pluridisciplinaires afin d'organiser son parcours professionnel (projet, activités) et de l'introduire auprès des usagers.

- Accueillir et faciliter l'intégration de l'alternant à son arrivée en mettant en oeuvre un parcours d'observation afin d'appréhender le mode de fonctionnement de l'établissement et du service ainsi que le rythme de vie quotidien des usagers
- Organiser les activités de l'alternant au sein de l'établissement sanitaire, social et médico-social en proposant des situations d'intervention conformes au référentiel de certification pour garantir sa progression et son autonomie professionnelle dans les domaines technique, comportemental, clinique et relationnel
- Accompagner la progression de l'alternant en lui transmettant les bonnes pratiques du secteur sanitaire, social et médico-social (approche pluridisciplinaire, relation à l'autre, posture clinique, maintien d'une distance professionnelle, esprit critique) afin de s'assurer d'une approche adéquate au contexte professionnel
- Évaluer l'alternant sur ses compétences d'accompagnement, de soin, son approche clinique et sa capacité de distanciation par rapport aux situations rencontrées en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le centre de formation afin d'apprécier ses acquis et l'atteinte de ses objectifs tout au long de son parcours

- Communiquer sur le suivi et les besoins d'apprentissages/réalisations auprès des parties prenantes impliquées telles que les équipes pluridisciplinaires, l'équipe pédagogique et les partenaires institutionnels, ainsi que l'alternant afin de favoriser des relations fluides et un partage d'informations efficace

Objectifs

Pour l'intégralité des objectifs de formation, merci de vous rendre sur le site de Parmentier Bleu Social.

- ✓ **Clarifier** l'accueil et la dynamique d'intégration de L'apprenti/alternant
- ✓ **Identifier** les balises de l'accompagnement de l'apprenti/alternant dans son parcours professionnel
- ✓ **Favoriser** la progression de l'apprenti/alternant dans son acquisition des savoir-faire et méthodes mises en oeuvre dans l'établissement
- ✓ **Participer** à l'évaluation des acquis des compétences professionnelles de l'apprenti/alternant et à l'appréciation l'atteinte des objectifs
- ✓ **Développer** la communication auprès des parties prenantes impliquées dans le suivi du parcours de l'apprenti/alternant

Contenu

Pour l'intégralité des contenus de formation, merci de vous rendre sur le site de Parmentier Bleu Social.

- ✓ Rôle, responsabilités et limites de la fonction tutorale
- ✓ Cadre juridique, réglementaire de l'apprentissage, site qualifiant
- ✓ Risques liés aux activités et à l'environnement de travail

Tuteur - Maître d'apprentissage (RS : 7445)

- ✓ Les objectifs de formation et élaboration d'un parcours professionnel
- ✓ Objectifs, plan d'accompagnement et partage avec l'équipe
- ✓ Méthode et outils d'accompagnement
- ✓ Spécificité d'un alternant en situation de handicap...



Pré-requis

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Peuvent se présenter aux sessions d'examen en vue de l'obtention de la certification, les candidats justifiant soit :

- de l'accompagnement d'au moins un apprenti/alternant sur la durée totale de son parcours.
- d'une formation de maître d'apprentissage/tuteur en lien avec le référentiel de compétences

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

- Être inscrits à une formation de tuteur-maître d'apprentissage en lien avec le référentiel de compétences de la CPNE-FP des activités sanitaires, sociales et médico-sociales.
- Encadrer ou former des alternants dans le cadre de contrat de professionnalisation ou de contrat d'apprentissage.
- Avoir suivi 80 % de la formation Tuteur Maître d'apprentissage en lien avec le référentiel.



Pour qui ?

Cette certification s'adresse aux salarié.e.s de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée, à but non lucratif, disposant d'une expérience professionnelle significative et appelé.e.s à exercer une fonction de tuteur ou de maître d'apprentissage. Elle concerne l'accompagnement de stagiaires, d'apprenti.e.s, de bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation ou de personnes en parcours d'insertion professionnelle.

14 stagiaires maximum



Durée

45 heures repartis sur 7 jours en 3 mois

- Face à face pédagogique : 5 jours (dont 3 jours puis 2 jours)
- Épreuves de certification : 2 jours



Méthodes évaluatives

La certification est composée de 4 épreuves :

- 2 études de cas comprenant une soutenance devant un jury
- 1 cas pratique comprenant une soutenance devant un jury
- 1 questionnaire à visée professionnelle



Tarif

900 € / stagiaire net de taxe (Mobilisation CPF, OPCO, financement employeur)



Les + de la formation

- Contribuer à la réussite des futur.e.s professionnel.le.s

Méthodes pédagogiques

Méthodes interactives basées sur l'intelligence collective :

- ✓ Apports méthodologiques et théoriques.
- ✓ Exercices pratiques, jeux de rôle, mises en situation.
- ✓ Ateliers collaboratifs et échanges d'expériences.